Exhibit No 4: Profil établi par l'Ingénieur en Charge pour payer les estimés des entrepreneurs.

M le Commissaire Hébert prend son siège

Exhibit No 5: Livre de nivellement No 6, de l'ingénieur E Pelland.

Exhibit No 6: Livre de nivellement No 7, de l'ingénieur E Pelland.

Exhibit No 7: Copies des estimés pour paiement des travaux dans les sections 1 et 2 (à être produites).

4° Paul E. Mercier, Député-Ingénieur en Chef.

5° D. B. Lamarche, Ingénieur Civil.

6° Etienne Pelland, Ingénieur Civil.

7° Henri Prieur, Chaîneur.

Témoignage de M. Pelland suspendu et ajournement après le témoignage de M. Prieur.

5.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Enjoint, à M. Pierre Filion de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, le 3 juillet, à 10.30 hrs dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout collecteur de Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint, à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle, les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toute peine que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Enjoint à M. Cadieux de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, le 3 juillet, à 10.30 hrs, dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout de Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint, à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle, les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toute peine que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Enjoint à M. Edouard Léger de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, le 3 juillet, à 10.30 hrs, dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout de Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint, à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle, les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toute peine que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Enjoint à M. F. de Montigny de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, le 3 juillet, à 10.30 hrs, dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout de Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint, à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle, les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toute peine que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

6.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De faire rapport supplémentaire au Conseil, à l'effet de compléter la description des propriétés offertes par M. J. Paquin, pour le prolongement de la rue Denonville, dans le quartier Emard, savoir:

Exhibit No. 4. Profile established by the Engineer's charge for the payment of the estimates of the contractors.

Commissioner Hébert took his seat.

Exhibit No. 5. Engineer E. Pelland's level book No. 6.

Exhibit No. 6. Engineer E. Pelland's level book No. 7.

Exhibit No. 7. Copies of the estimates for payment of the works in sections 1 and 2 (to be filed).

4° Paul E. Mercier, Deputy Chief Engineer.

5° D. B. Lamarche, Civil Engineer.

6° Etienne Pelland, Civil Engineer.

7° Henri Prieur, Chainman.

Mr. Pelland's evidence was suspended and the meeting was adjourned after Mr. Prieur's evidence.

5.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

Mr. Pierre Filion was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 3rd July, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

Mr. H. Cadieux was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 3rd July, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

Mr. Edouard Léger was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 3rd July, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

Mr. F. de Martigny was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 3rd July, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

6.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a supplementary report be made to Council, asking that the description of the properties offered by Mr. J. Paquin, for the extension of Denonville street, in Emard Ward, be completed, to wit: